

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29676**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, Mention Comptabilité Contrôle Audit (CCA)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

314 Comptabilité, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financière au sein d'un cabinet d'expertise-comptable et d'audit, de commissariat aux comptes ou d'une direction financière d'entreprise (PME-PMI ou grandes structures)
  - Participation aux choix économiques de l'entreprise ou des clients du cabinet en produisant des informations comptables, financières, économiques, juridiques pertinentes à la prise de décision
  - Conseil en matière fiscale, juridique, de gestion, d'organisation d'entreprises ou d'associations
  - Supervision, de tenue et de consolidation, des comptabilités d'entreprises
  - Révision et appréciation des comptabilités
  - Présentation des comptes annuels, établissement des déclarations fiscales, sociales et juridiques ; audit des comptes annuels et contrôle de l'organisation
- Compétences disciplinaires*
- Concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques
  - Produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes.
  - Etablir des bilans, des analyses comptables et financières
  - Conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns en matière comptable et financière
  - Intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités
  - Produire et exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets)
  - Gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan)
  - Négocier avec les tiers (banques par exemple) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social
  - Rechercher dans la documentation technique (Code général des impôts, par exemple) les réponses à une question imprévue et parfois complexe et communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise)

#### *Compétences pré-professionnelles*

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

#### *Compétences transversales*

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'informations, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différents établissements habilités/accredités.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M : Activités spécialisées scientifiques et techniques

- Auditeur junior comptable et financier (interne ou externe)
- Collaborateur/Responsable comptable
- Responsable de la consolidation des comptes et du reporting financier
- Responsable des services administratifs, comptables et financiers
- Responsable de l'audit et du contrôle comptable et financier

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

#### Réglementation d'activités :

Le décret du 12 août 1969 (aujourd'hui codifié aux articles D. 820-1 et suivants du Code de commerce) érige le métier de commissaire aux comptes véritablement en profession réglementée. La mission du commissaire aux comptes est aujourd'hui définie aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce.

La profession d'expert-comptable est réglementée par l'ordonnance no 45-2138 du 19 septembre 1945 et le décret no 2012-432 du 30 mars 2012.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits au-delà du grade de licence.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'Université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

- Arrêté du 29 juin 2017 accréditant l'université de Rennes 1 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

### Autres sources d'information :

- [www.univ-rennes1.fr](http://www.univ-rennes1.fr)
- [www.igr.univ-rennes1.fr](http://www.igr.univ-rennes1.fr)
- [www.reseau-iae.org](http://www.reseau-iae.org)

[Université Rennes 1](#)

[Institut de Gestion de Renne-IAE](#)

[SOIE \(Service Orientation Insertion Entreprise\)](#)

### Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

Université Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Gestion de Renne-IAE de Rennes, Université de Rennes 1

11, rue Jean Macé - BP 1997

35019 Rennes cedex 07

Tél.: 02 23 23 77 77

### Historique de la certification :

**Certification précédente :** [Droit, économie, gestion, mention finance, comptabilité, contrôle de gestion, spécialité Comptabilité Contrôle Audit, \(CCA\)](#)